

L'agriculture = remembrement, mise en valeur de terrains en friches, assèchement de marais, plantation de résineux et arbres à papier et surtout l'utilisation de produits nocifs tels que fongicides, pesticides, insecticides et autres désherbants.

On peut ajouter à cela les incendies de broussailles et de forêts, l'exploitation de carrières un peu partout et également la pollution en général.

Bien entendu il ya les chasseurs qui, tous, ne sont pas aussi respectueux qu'il conviendrait à l'égard de certaines espèces. Malgré cela, ils ne sont en aucun cas à l'origine de la quasi raréfaction des espèces en cause et j'estime qu'en interdisant arbitrairement la chasse comme il en est question, ils supportent ce qui est imputable aux raisons précitées.

Si on envisage sérieusement la protection d'une espèce, cela sous-entend la protection de son biotope. On peut alors envisager une solution qui consisterait à interdire la chasse pendant quelques saisons et, lorsque l'espèce se serait suffisamment reproduite, accorder l'autorisation de chasse pendant une saison. Tout cela pourrait faire l'objet d'un contrôle qu'il serait facile d'exercer par les autorités concernées.

Quant à l'établissement d'un permis de chasse, je n'en crois pas l'opportunité dans l'immédiat. Par contre il serait bon que tous les entomologistes soient tenus informés d'une façon précise sur ce qui est ou non autorisé en matière de chasse ; je veux parler des parcs Nationaux ou régionaux, réserves naturelles et localités. On ne sait pas grand chose là-dessus et encore moins à qui s'adresser.

J'espère que ma lettre sera de quelque utilité pour faire entendre notre voix et je reste à votre disposition le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération

HUEZ Guy

Jean RICHEBOURG  
43, rue de Lille  
75007 PARIS

Paris, le 20 Avril 1977

Cher Monsieur,

J'ai été heureusement surpris de savoir que le Ministère de la Qualité de la Vie, maintenant celui de l'environnement a décidé de s'occuper des problèmes de protection des insectes, et notamment des Lépidoptères.

Mais, je fus grandement déçu d'apprendre que le Ministère a établi une liste d'espèces à protéger. Une fois celle-ci publiée, les vendeurs de papillons vont faire une chasse intensive et menacer ces espèces. Ces dernières seront, à plus ou moins long terme, en voie d'extinction totale. La gravité du problème implique donc une meilleure réflexion. Il est à mon avis indispensable de repenser cette mesure, si l'on ne veut pas aboutir à des situations catastrophiques.

Le Ministère, que nous pouvons grandement remercier de vouloir établir des lois effectives, a sûrement été très mal conseillé. Je serais curieux de savoir quelle est la ou les personnes chargées de conseiller Monsieur le Ministre.

Une solution possible pour résoudre ce problème serait

ceci permettrait de limiter, sinon d'éliminer les chasses abusives: cette proposition dont je vous fais part est d'ailleurs partagée par grand nombre de collègues entomologistes de mon entourage.

La deuxième chose à faire serait d'interdire purement et simplement toute vente d'insectes, européens et exotiques. Cette loi d'interdiction de vente permettrait d'arrêter ce commerce honteux et infâme, et contribuerait grandement à stopper l'appauvrissement des populations d'insectes.

Ces propositions dont je viens de parler me semblent être bénéfiques pour la protection des Lépidoptères, d'autant plus qu'elles représentent les aspirations et l'opinion d'un nombre important-- et croissant -- de Lépidoptéristes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean RICHEBOURG

Jean-Louis DINO  
107, Av. Gabriel Perri  
91 - Ste Geneviève- des -Bois

Ste. Geneviève, le 27/4/77

Cher Monsieur,

C'est avec la plus grande stupéfaction que j'ai su que le Ministère avait décidé de faire une liste d'espèces de Lépidoptères à protéger. Veut-il mettre en péril l'existence, déjà fragile, de certains papillons ? !! Cette mesure me semble totalement absurde. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en place un système de permis de chasse, qui permettrait seulement la chasse aux personnes pour qui l'entomologie n'est pas un commerce. Des organismes compétents en la matière tels que les Sociétés entomologiques pourraient très bien délivrer à leurs membres ces derniers.

Cela me paraît adéquat pour la situation présente, et empêcherait aussi les étrangers de dévaster certaines de nos précieuses régions et biotopes. Je tiens à dire que je ne suis pas le seul à penser de cette manière. Je puis affirmer que plusieurs de mes amis lépidoptéristes sont en total accord avec moi, quant aux propositions que j'ai émises.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Louis DINO

Mme Anne-Marie Peyrache  
Tour Athènes  
103, rue de Tolbiac  
75013- PARIS

Paris, le 27/4/77

Monsieur,

J'ai appris dernièrement qu'à l'initiative du Ministère de la Qualité de la vie, il avait été décidé de dresser une liste de